

«Organisation»  
«Vorname» «Nachname»  
«Strasse»  
«PLZ» «Ort»

28 janvier 2026  
Interlocuteur: Thomas Arn,  
animaltracing@identitas.ch

## **Renouvellement de la BDTA: introduction d'agridata.ch et modifications concernant AnimalTracing**

«Anrede»,

En mai 2025, nous vous avons informés de modifications à venir au niveau de l'interface AnimalTracing. Depuis, d'importantes conditions-cadres pour le projet ont changé, et nous souhaitons vous en faire part dans ce courrier.

### **1. Passage à agridata.ch pour le partage de données**

L'art. 38a de l'ordonnance Id-BDTA entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'ordonnance établit une distinction entre les données de droit public et celles de droit privé. Les données d'identification de base resteront libres d'accès, tandis que les informations détaillées relatives à la personne ou à l'exploitation nécessiteront à l'avenir le consentement des détentrices et détenteurs d'animaux.

Les partages de données qui nécessitent un consentement seront traités à l'avenir par le biais du service central de transmission de données, agridata.ch. Cela signifie que les systèmes externes qui obtiennent des données sur la base d'un consentement pourront le faire à partir du 22 octobre 2026 sur agridata.ch. **Il ne sera plus possible d'obtenir directement des données par le biais d'AnimalTracing pour ces types de données.**

Les données disponibles avec le rôle «Invité», que ce soit par une utilisatrice ou un utilisateur technique ou par une connexion en tant qu'utilisatrice finale ou utilisateur final, seront adaptées conformément à la nouvelle ordonnance. À l'avenir, seules les données de droit public pourront être consultées sans l'accord des détentrices et détenteurs d'animaux.

**Remarque:** agridata.ch organisera une séance d'information en ligne le 4 février 2026 de 11h00 à 12h00. Vous êtes cordialement invités à y participer et à poser vos questions. Vous trouverez l'inscription sur agridata.ch, rubrique Events & Contact.

Identitas SA

Vous trouverez de plus amples informations sur [agridata.ch](http://agridata.ch) à l'adresse [agridata.ch](http://agridata.ch). Pour toute question, veuillez vous adresser directement à [support@agridata.ch](mailto:support@agridata.ch).

Identitas SA reste votre interlocuteur pour toutes les questions concernant la BDTA et AnimalTracing dans le cadre de l'obtention de données de droit public.

## **2. Plus de flexibilité pour le changement de version**

Dans notre courrier de mai 2025 et par téléphone à l'automne 2025, nous vous avons informés que nous procéderions à un changement de version en octobre 2026.

Celui-ci est actuellement prévu pour le 22 octobre 2026.

Afin de rendre ce changement de version aussi flexible que possible pour vous, nous avons introduit deux nouvelles simplifications qui vous offrent nettement plus de sécurité dans la planification et de marge de manœuvre:

### **2.1. Les opérations AnimalTracing/3 resteront disponibles au moins jusqu'à fin 2027**

Afin de vous laisser plus de temps pour la transition, les opérations éprouvées et fréquemment utilisées resteront disponibles sur AnimalTracing/3 au moins jusqu'à fin 2027. Vous en trouverez une vue d'ensemble détaillée en annexe au présent courrier.

Attention: les systèmes qui obtiennent des données par le biais d'AnimalTracing/2 doivent avoir migré d'ici le 22 octobre 2026.

### **2.2. Changement de jeton Identitas après le passage à la nouvelle version**

Le nouveau jeton Identitas qui a été annoncé ne sera mis en place qu'après le changement de version, le 22 octobre 2026. Vous pourrez alors passer au nouveau jeton à une date appropriée pour votre organisation.

Exception: les organisations qui souhaitent utiliser AnimalTracing/4 avec un identifiant d'utilisateur final doivent mettre en place le jeton Identitas dès la migration, car AnimalTracing/4 pour les utilisatrices et utilisateurs finaux ne fonctionne qu'avec le nouveau jeton.

Ces modifications vous offrent une marge de manœuvre supplémentaire pour la mise en œuvre technique et permettent une migration progressive.

## **3. Nouveau site Internet pour AnimalTracing**

Vous trouverez toutes les informations pertinentes dès le 14 février 2026 sur le nouveau site Internet de notre projet [tvd-bdta.ch](http://tvd-bdta.ch), y compris des informations sur l'environnement de test, la documentation technique, les nouveautés et notre feuille de route. Inscrivez-vous à notre newsletter pour recevoir toutes les informations relatives aux changements.

## **4. Environnement de test BDTA-Test3**

L'environnement de test pour AnimalTracing/4 devrait être disponible à partir de fin mars 2026. Vous pouvez demander votre identifiant sur notre site Internet.

Identitas SA

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe:  
[animaltracing@identitas.ch](mailto:animaltracing@identitas.ch).

Nous vous remercions de votre confiance et de la qualité de votre collaboration.

Meilleures salutations,

Identitas SA



Thomas Arn  
Product Owner



Yanick Blaser  
Membre de la direction

## Annexe

Opérations qui restent disponibles sur AnimalTracing/3 :

DeleteLabelEartagOrderV2
GetAnimalHusbandryAddress
GetAnimalHusbandryAddressV2
GetAnimalHusbandryDetail
GetAnimalHusbandryDiseases
GetAnimalHusbandryTypeBatch
GetCattleAncestors
GetCattleDetail
GetCattleDetailV2
GetCattleDetailV3
GetCattleDetailV4
GetCattleHistory
GetCattleHistoryV3
GetCattleLivestock
GetCattleLivestockV2
GetCattleMovements
GetCattleOffsprings
GetEquidDetail
GetFarmManager
GetFarmManagerV2
GetGoatDetail
GetGoatHistory
GetGoatLivestock
GetGoatMovements
GetGoatOffsprings
GetLabelEartagOrdersV2
GetPersonAddress
GetRegisteredGenera
GetSheepDetail
GetSheepHistory
GetSheepLivestock
GetSheepMovements
GetSheepOffsprings
GetWorkingFocusList
SearchEquid
WriteNewLabelEartagOrderV2

